



Accusé certifié exécutoire  
EXTRAIT DU REGISTRE  
Réception par le préfet : 22/10/2012  
Publication : 22/10/2012  
DES

VILLE DU BOUSCAT

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 16 Octobre 2012

**DOSSIER N° 7 :**  
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE  
C.C.A.S. LE BOUSCAT

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Octobre 2012.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 26**

**Absents : 3**

**Excusés : 6**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : Mlle MACERON-CAZENAVE (à M. QUANCARD), MME SOULAT (à M. JALABERT), M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. ASSERAY (à MME DESON)

**Absents** : M. BARRIER, MME DE PONCHEVILLE, M. PASCAL

**Secrétaire** : MME CAZAURANG

**DOSSIER N°7 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE  
C.C.A.S. LE BOUSCAT**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2012  
Publication : 22/10/2012

**RAPPORTEUR** : Odile LECLAIRE

L'ensemble des CCAS, pour la 4ème année consécutive, voient leurs demandes d'aides financières en augmentation importante. Un article paru le 24 septembre dernier dans la Gazette des Communes faisait état d'une « situation explosive » et rappelait que les signaux de l'augmentation de la précarité étaient à nouveau au rouge.

Concernant le Bouscat, cet état de fait a été souligné également lors de la présentation de l'analyse des besoins sociaux, le 26 septembre 2012.

En 2012, le CCAS a dû faire face à des demandes plus nombreuses de personnes et de familles connaissant des difficultés à régler leurs factures énergétiques, leur loyer, mais aussi la restauration scolaire et les accueils de loisirs municipaux.

Nota : plus de 50 % des aides sont liés à la restauration scolaire et aux ALSH et + de 90 % des autres secours sont destinés au paiement des fournitures d'énergie (principalement pour le gaz et électricité).

A ce jour, la somme inscrite au budget est insuffisante pour faire face aux demandes recevables jusqu'à la fin de l'exercice ; une ouverture de crédit supplémentaire à ce titre d'environ 13 000 € est nécessaire.

Par ailleurs, compte-tenu de plusieurs congés maladies d'agents administratifs (absences de plusieurs mois avec interventions chirurgicales), il devient nécessaire de recruter un agent remplaçant ; une dotation de 2 000 € est demandée à ce titre.

Enfin, les retards de versements mensuels émanant du Conseil Général de la Gironde occasionnent de réelles difficultés pour le C.C.A.S.. Le besoin est évalué à 60 000 € d'ici le 31 décembre prochain.

Il est donc proposé d'attribuer un supplément de subvention de 70 000 € au CCAS pour l'année 2012 ; la subvention totale 2012 sera ainsi portée à 303 000 €.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2012,  
**VU** la délibération en date du 7 février 2012, attribuant une subvention au CCAS au titre de l'exercice 2012 d'un montant de 233 000 €,  
**VU** la demande de subvention du Centre Communal d'Action Sociale  
Considérant que cette demande est justifiée par des événements non prévus initialement,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**32 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise le versement d'une subvention complémentaire de 70 000 euros au CCAS de la Ville du Bouscat, montant prenant en charge des charges imprévisibles,

**Article 2 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 16 Octobre 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET